

NOTE DE REGLEMENT N° 2017-04/DNF

modifiant la note de règlement n° 2017-03/DNF relative aux modalités d'application de la validation d'études supérieures accordée dans le cadre de la préparation du Titre professionnel niveau I Psychologue du travail (CPN74)

La présente note remplace la note de règlement n°06-009/DNF du 25/10/2006 et modifie la note de règlement n° 2017-03/DNF du 02/03/2017.

1/ L'accès direct ou indirect au titre CPN74 est ouvert aux titulaires de tout diplôme de niveau baccalauréat +2 selon les règles ci-dessous indiquées.

2/ Les titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 2 **hors psychologie** bénéficient de l'accès au titre sous réserve d'obtenir l'ensemble des UE de pré-requis obligatoires suivantes :

- . PST004 Psychologie cognitive, neurosciences et travail : une introduction
- . PST003 Introduction à la psychologie sociale du travail et des organisations
- . PST002 Démarche clinique en psychologie
- . PST001 Statistique descriptive et statistique inférentielle.

Les élèves attestant de la réussite, par production de relevé de notes, à un enseignement en statistiques dans leur formation supérieure n'auront pas à obtenir l'UE PST001.

En contrepartie de l'obtention de ces UE de pré-requis, les élèves bénéficient de la validation de l'UE optionnelle et des 02 UE complémentaires figurant au cursus du titre CPN74.

Ces mêmes règles s'appliquent aux titulaires de diplôme **hors psychologie** de niveau supérieur à baccalauréat+2.

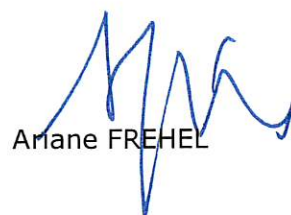
3/ Les règles applicables aux titulaires de diplôme **en psychologie** de niveau Baccalauréat +2 et au-delà sont prévues au tableau ci-après :

Diplôme possédé :	Validations accordées :
DEUG de psychologie	Accès direct (= aucune UE de pré-requis à obtenir)
Diplômes en psychologie mais hors la spécialité psychologie du travail : Licence, Maîtrise, DEA, DESS ou Master de psychologie	Accès direct et validation accordée de l'UE optionnelle et des UEs PST108 et PST115.
Diplômes en psychologie dans la spécialité psychologie du travail hors CNAM : Maîtrise et DESS spécialité psychologie du travail Master 2 psychologie du travail	Accès direct et validation accordée de l'UE PST105, l'UE PST117, de l'UE optionnelle et des UEs PST108 et PST115.
Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales Psychologie du travail et clinique du travail du CNAM	Accès direct et validation accordée des UEs PST 001, PST 002, PST 003, PST 004, PST 105, PST 106, PST 108, PSY 206 et des UEs optionnelle et complémentaires
Diplôme en psychologie dans la spécialité psychologie du travail au CNAM: DESA	Accès direct et validation accordée des UEs PST 001, PST 002, PST 003, PST 004, PST 105, PST 106, PST 108, PSY 206, PST 115, PST 116, PST 117 et de l'UE optionnelle.

Conformément aux notes de règlement n° 2015-04/DNF et n° 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 16 mars 2017

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL